Les cégeps, d'hier à demain



Vers la réforme scolaire

Paul-Émile Gingras

Consultant-chercheur en éducation

Connaître le passé des collèges afin de mieux comprendre ce qu'ils sont aujourd'hui et de pouvoir tracer des voies de développement pour l'avenir : c'est l'objectif que s'est fixé M. Paul-Émile Gingras dans cette chronique qui permettra de voir l'évolution du collégial à travers les grands rapports et les grandes études qui ont jalonné son histoire. L'auteur nous parle de ce qu'il a vécu ; par sa présence au sein de nombreux comités et commissions, par ses recherches et ses écrits, il a contribué activement à la création et au développement du réseau collégial. Mentionnons qu'il a entre autres été membre du Comité Nadeau et rédacteur du rapport Le collège (1975) – qui, déjà, faisait la promotion de la formation fondamentale et de ce qu'on appelle aujourd'hui l'approche programme –, et directeur général du Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE). Pour en savoir plus long à son sujet, on lira avec intérêt « Paul-Émile Gingras. Une carrière au service de l'éducation » dans Pédagogie collégiale, vol. 4, n° 1, septembre 1990, p. 27-31.

idée de relater certains faits historiques concernant la création et le développement des cégeps m'est venue au cours d'une activité PERFORMA sur l'enseignement collégial. Je me rendais soudainement compte qu'une forte majorité des participants ignoraient pourquoi et dans quel contexte le cégep avait été créé. Il serait utile, pensé-je alors, que les personnes qui ont participé activement à la création des collèges interviennent et alimentent la conscience historique de cette institution.

Cette chronique constitue, en ce sens, une modeste contribution. N'ayant ni le loisir, ni le recul requis pour réaliser une étude historique scientifique, j'ai opté pour la chronique en souhaitant que d'autres témoins réagissent à ces propos et les complètent.

Ce premier chapitre permettra de reconstituer le contexte dans lequel se situe la réforme scolaire des années 60. Je rappellerai succinctement comment l'idée de la réforme a progressivement cheminé depuis la guerre jusqu'à la Commission Parent et comment elle est essentiellement liée, d'une part, aux nouveaux besoins d'éducation et, d'autre part, à l'incapacité du système scolaire traditionnel de répondre à ces besoins.

Le cheminement de l'idée de la réforme scolaire

Pour beaucoup, l'idée de la réforme scolaire naît, durant les années 60, avec la Commission Parent et la création du ministère de l'Éducation. Il n'y a pas de génération spontanée cependant, et ces événements doivent être vus comme l'aboutissement du cheminement de cette idée durant les quinze années précédentes.

« Réclamons une enquête officielle » : c'est le cri d'alarme que lance Richard Joly dans la revue *Collège et Famille*, en novembre 1949, et la préoccupation constante du responsable de la chronique de l'éducation dans *L'Action nationale* durant la décennie suivante. Le projet de *l'Université Sainte-Marie*, qui remet en question le type de formation dispensée au premier cycle univer-

sitaire, et *Les insolences du Frère Untel*¹, qui crèvent l'abcès des insatisfactions des éducateurs, au début des années 60, constituent des éléments déclencheurs de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, mais ils ne sont que l'aboutissement d'un long cheminement de l'idée de la réforme scolaire.

Une préoccupation occidentale

Notons que la préoccupation n'est pas propre au Québec, mais commune à l'ensemble des provinces canadiennes et des pays occidentaux.

Au Canada, sauf exceptions, les provinces créeront, comme le Québec, leur commission d'enquête sur l'éducation. À l'instigation de leaders universitaires éminents, comme Bissell à Toronto ou James à McGill, ou de l'Association des universités et des collèges du Canada (AUCC), on remet en cause les études du premier cycle universitaire et on diversifie le type d'établissements postsecondaires : collèges universitaires, collèges juniors et communautaires, instituts d'enseignement professionnel. Les conférences se multiplient : conférences sur les statistiques scolaires, conférences canadiennes et provinciales sur l'éducation, conférence sur l'économie de l'enseignement. Le gouvernement fédéral intervient lourdement : création du Conseil des Arts et des conseils nationaux de recherche, subventions aux collèges et aux universités, injection d'importantes ressources pour le développement de l'enseignement professionnel.

Aux États-Unis, dès la fin de la guerre, les universités américaines, telles Harvard ou Chicago, révisent leurs objectifs de formation et leurs programmes d'études. On assiste au développement accéléré des « Junior » et des « Community Colleges ». Les grandes fondations s'engagent dans le mouvement, Carnegie produisant un rapport choc qui fait le procès de l'école traditionnelle et montre qu'elle ne répond plus aux besoins de la société ou Ford injectant 50 millions de dollars pour rehausser le statut de l'enseignant.

Un même mouvement traverse l'Europe. En France, on révise les structures de l'enseignement supérieur et l'on s'achemine vers la création des instituts universitaires techniques. Pour Étienne Gilson, l'école est « à la croisée des chemins ». Pour Jean Fourastié et Alfred Sauvy, « l'enjeu est exceptionnel et à longue portée » : la situation démographique, l'explosion du savoir scientifique et technique, le progrès économique et social obligent à repenser l'avenir de l'enseignement, car « un pays sous-instruit sera un pays sous-développé ».

On retrace les mêmes préoccupations dans les autres pays d'Europe. Pierre Harmel donne l'alerte en Belgique: « La puissance d'une nation repose de plus en plus, non pas sur le chiffre de sa population, ni même sur ses ressources et son capital-argent, mais bien sur son capital-hommes, sur le nombre et la qualité des travailleurs hautement qualifiés qu'elle a formés ; conséquemment, l'avenir des nations dépendra de leur politique d'éducation supérieure et de recherche scientifique ». En Angleterre, John Vaizey recense une centaine d'études sur l'économie de l'enseignement, sur le rôle de l'éducation et le poids du capital humain dans le progrès scientifique et économique. La Suède innove en créant ses écoles tertiaires. Le relèvement de l'Allemagne après la guerre et le lancement du spoutnik par l'URSS sont liés, aux yeux de l'Amérique, à l'accroissement de la population scolaire, à l'orientation scientifique des études, à la compétence et au prestige social des professeurs, au renouvellement des méthodes d'enseignement des sciences et des mathématiques.

C'est dans ce contexte occidental de l'économie de l'enseignement, et particulièrement de l'enseignement supérieur, que chemine au Canada et au Québec l'idée de la réforme scolaire. Le cadre de cette chronique oblige à faire des choix. Je m'en tiendrai à deux éléments significatifs de ce questionnement : la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay²) et les conférences sur l'éducation.

La Commission Tremblay et l'enseignement

Créée en janvier 1953, la Commission reçoit 240 mémoires et remet son rapport en 1956. Elle est chargée de « soumettre ses recommandations quant aux mesures à prendre pour la sauvegar-de des droits de la province ». L'enseignement étant un droit provincial prioritaire et 60 p. cent des mémoires en ayant traité, la Commission lui accorde une place privilégiée dans son rapport. Elle aborde cependant le sujet dans le cadre de son mandat d'étude des problèmes constitutionnels et sous l'angle particulier des aspects fiscaux. Elle est la première cependant, au Québec, à analyser méthodiquement l'état et les besoins de l'enseignement et à recommander au gouvernement la tenue d'une enquête officielle:

- « Notre travail n'est qu'une mise en marche dont il est désirable d'assurer la poursuite [...] » (vol. 3, t. 2, p. 297);
- « Il faudrait de la situation et des causes de son évolution une connaissance beaucoup plus étendue et beaucoup mieux articulée que celle qu'une commission comme la nôtre a pu acquérir au cours de son enquête ». (vol. 3, t. 1, p. 147);

« Aussi recommandons-nous au gouvernement de la Province de Québec de faire continuer l'étude, par les moyens qu'il jugera appropriés; peut-être par une nouvelle enquête confiée à des spécialistes, et ayant l'enseignement pour son objet propre ». (vol. 3, t. 1, p. 148).

La Commission consacre à l'enseignement trois chapitres de son rapport : le premier traite du cas des écoles protestantes ; le second, des problèmes généraux de l'enseignement ; le troisième, des problèmes particuliers au primaire, au secondaire et à l'enseignement supérieur. Elle développe notamment les aspects suivants :

- □ La croissance accélérée de la population d'âge scolaire et le taux de fréquentation scolaire de cette population. De 1 750 000 en 1952, cette population passera à 2 000 000 en 1960 et à 2 225 000 en 1965. De la population de 1952, 68 % des garçons parviennent au niveau de la 7e année, 34 % à celui de la 9e année et 15 % à celui d'une 11e année, alors que les spécialistes estiment que ces taux devraient être de 84 %, de 57 % et de 28 %. Plus grave encore, ces spécialistes considèrent que l'effectif des niveaux de 10e à 12e années ne constitue que 27 % du nombre théoriquement possible d'élèves. Quant au collège et à l'université, ils accueillent moins du tiers des jeunes aptes à faire ces études.
- ☐ La pénurie de maîtres et d'établissements. Pour accueillir ces élèves, il faut des maîtres et des écoles. La pénurie de maîtres s'annonce alarmante. La population scolaire augmente à un rythme beaucoup plus rapide que celui de l'effectif enseignant. Nombre d'enseignants ne sont pas qualifiés. Les écoles, collèges et facultés universitaires sont déjà surpeuplés. Si nous ne menons pas une enquête ou une recherche spéciale, note la Commission, nous improviserons demain l'éducation de nos enfants, nous continuerons à n'enseigner qu'à une très faible proportion des enfants aptes aux études, et encore, dans des institutions inadéquates, avec des maîtres en nombre insuffisant et insuffisamment préparés.
- ☐ Le financement. En outre, les commissions scolaires sont financièrement incapables de porter leurs responsabilités actuelles : qu'en sera-t-il demain, si la fréquentation scolaire s'accroît au postélémentaire ? Le morcellement des commissions scolaires et des écoles rend pratiquement impossible l'organisation et le financement de services qui permettraient de répondre aux besoins des élèves : il faut penser à l'école et à la commission scolaire régionales.
- ☐ Les structures. Il faut réorganiser la structure des études postélémentaires. Quelle en sera la durée : quatre, six ou huit ans ? Poursuivra-t-on ces études à l'école publique ? Ou en partie à cette école et en partie au collège ? L'école publique mènera-t-elle directement à l'université, celle-ci accueillant ses finissants dans un collège universitaire ou dans les classes préparatoires de ses facultés ?

Le rapport de la Commission sur les problèmes constitutionnels témoigne du cheminement de l'idée de la réforme scolaire : il annonce la Commission Parent. Ce n'est pas par hasard qu'on retrouvera Arthur Tremblay, le principal collaborateur de la première commission en matière d'enseignement, à la Commission Parent et au ministère de l'Éducation.

Les conférences sur l'éducation

Parmi les autres éléments significatifs de ce besoin et de cette volonté de réforme de l'enseignement, soulignons l'organisation continue, de 1955 à 1962, de conférences sur l'éducation : conférence canadienne sur les statistiques de l'enseignement supérieur (1955), conférence de l'industrie (1956), conférence de l'Association canadienne des universités (1956), conférence canadienne sur l'éducation (1958), conférence provinciale sur l'éducation (1958), 2e conférence canadienne sur l'éducation (1962).

Ces conférences ont une commune orientation : faire état de la situation de l'éducation, et particulièrement de l'enseignement supérieur ; identifier les besoins et les objectifs de développement ; faire prendre conscience de l'incapacité du système scolaire, avec ses structures et ses ressources humaines et financières actuelles, de répondre aux exigences de ce développement.

Comment expliquer cette série subite et continue de rencontres, qui regroupent les dirigeants des universités, de plusieurs ministères des gouvernements et de l'industrie, les statisticiens et les économistes, les professionnels et les philosophes de l'éducation? On pourrait sans doute ramener à trois les éléments déclencheurs de ces conférences: le contexte de la guerre froide, les exigences du progrès scientifique et économique et les lacunes de l'institution scolaire, particulièrement de l'enseignement supérieur.

La guerre froide

Les savants et les industriels de l'Ouest qui visitent l'URSS en reviennent effarés. Celle-ci produit 56 000 ingénieurs, en 1954, et les États-Unis, 22 000. En 1956, l'écart s'élargit : 355 ingénieurs diplômés par million d'habitants contre 155. En 1957, le spoutnik entre en orbite : le retard américain est dramatique ; il faut « rattraper les Russes ».

Entre autres mesures, Eisenhower approuve d'urgence des crédits d'un milliard de dollars pour des bourses d'études et l'octroi de 150 millions de dollars pour l'enseignement des sciences et des mathématiques. Une centaine de savants se réunissent à l'Université Yale pour déterminer les moyens les plus appropriés pour répondre à la menace que représentent les progrès scientifiques des Soviets.

Le Canada entre dans le sillage américain. En plus de lancer ses programmes de subventions à l'enseignement supérieur et de créer ses conseils d'arts et de recherches, il réunit les dirigeants des universités, de l'industrie et des grands ministères de l'État. En 1956, à Saint-André-sur-Mer, par exemple, lors de la conférence de l'industrie, les sociétés représentées par leurs présidents regroupent 70 % du capital industriel canadien. Les ministères du Travail, de la Défense, du Commerce et de l'Industrie sont très actifs à la conférence sur les statistiques de l'enseignement supérieur, comme à celle de l'industrie ou aux deux conférences canadiennes sur l'éducation.

L'orientation de ces conférences est nette, comme en font foi les recommandations suivantes :

- « Si le Canada veut seulement garder sa place parmi les nations industrielles du monde, il devra accroître substantiellement le rythme de sa production d'hommes supérieurement qualifiés. » (Conférence de l'industrie);
- « Nous sommes en grand danger de perdre la guerre froide à moins que nous ne réagissions énergiquement et que nous n'oubliions pas que l'éducation est au cœur du problème... L'URSS défie aujourd'hui la puissance technique des États-Unis et, à moins que l'Ouest ne prenne tous les moyens pour faire face à la situation, le danger est imminent que cette puissance passe entre les mains de ses adversaires. » (Ibid.);
- « Les représentants des universités du Canada considèrent de leur devoir d'avertir le peuple canadien que le problème de l'enseignement supérieur est devenu un problème d'urgence nationale, que notre position et notre progrès comme nation sont gravement compromis [...] » (Conférence de l'AUCC).

Le progrès scientifique et économique

Indépendamment de la « guerre froide », le progrès scientifique et économique exige une réforme de l'enseignement. C'est l'argument sur lequel repose le Rapport Parent et que la Commission développe dans le premier tome de son rapport. Ce qu'on oublie cependant, c'est que l'argumentation a été élaborée durant les années 50, tant en Europe qu'aux États-Unis.

Au Québec, en 1961, Pierre Angers résume bien la problématique dans *L'enseignement et la société d'aujourd'hui*³. Nous vivons dans une société en développement accéléré, « dans un monde où le changement perpétuel est devenu la condition permanente, où les conditions économiques et sociales se sont transformées sous l'impulsion du progrès technique » (p. 11). Après des siècles de civilisation agricole et artisanale stable, les techniques industrielles ont provoqué de brusques mutations dans le milieu de travail et dans la vie sociale. « Notre société est envahie peu à peu par la science et la technique » (p. 14): progrès des arts mécaniques, des sciences physiques, des techniques biologiques. La technique n'a plus de frontières: elle étend son emprise sur tous les domaines de l'activité humaine.

Le progrès scientifique et technique bouleverse le monde du travail : les populations émigrent vers le secteur tertiaire des activités humaines. Après des millénaires d'activités primaires – agriculture, chasse et pêche – et deux siècles d'activités secondaires – industrie et artisanat –, la population active émigre vers le tertiaire : commerce et administration, services professionnels et techniques, recherche, etc.

Cette révolution est marquée « par l'intellectualisation progressive du travail et de la vie humaine ». De type intellectuel, ces activités tertiaires exigent une formation supérieure : « La supériorité d'une nation ne repose pas sur la richesse de ses matières premières, ni sur le nombre de sa population, mais sur le nombre et la compétence de ses élites » (p. 23). En conséquence, « l'enseignement, et notamment l'enseignement supérieur, est aujourd'hui le lieu privilégié où se joue le destin d'une nation » (p. 25).

Tel est le genre de réflexion qui animait le milieu durant les années 50 et qui acheminait le Québec vers la réforme scolaire.

Repenser l'institution scolaire

La situation exigeait de repenser l'institution scolaire : celle-ci s'avérait incapable de relever les nouveaux défis de la société. Faire face à l'explosion démographique et hausser le taux de scolarisation de la population, démocratiser l'enseignement collégial et universitaire, offrir les services adéquats de formation technique et scientifique : autant d'objectifs que ne pouvait atteindre le système traditionnel.

Le niveau moyen de scolarité de la population était alors de sept ans. De développement encore récent, le secondaire public commençait à se diversifier en sections classique et scientifique. Ses finissants de la section classique bifurquaient vers le collège privé et ceux du scientifique pouvaient s'inscrire dans les classes préparatoires de quelques facultés universitaires. Le collège classique demeurait la voie royale d'accès à l'université, mais une voie bien étroite et longue : ouverte à quelque 7 p. cent des jeunes et à une fille sur huit inscrits, d'une durée de huit ans, limitée par son programme traditionnel d'humanités. Enfin, en parallèle, une mosaïque d'établissements professionnels : quelques instituts techniques, des écoles de soins infirmiers ou de commerce.

La structure avait une faiblesse particulièrement grave : au contraire des autres pays occidentaux, des autres provinces canadiennes et même du réseau anglophone du Québec, où l'on pouvait accéder au premier diplôme universitaire en seize ans, il en fallait de dix-sept à dix-neuf aux élèves de la filière francophone.

Ainsi donc se posaient, durant les années 50, les problèmes de l'accessibilité aux études collégiales et universitaires, de la rationalisation des structures de l'enseignement, de la formation de techniciens de niveau supérieur.

C'est dans la foulée de ces préoccupations que s'inscriront la Commission Parent et la réforme scolaire, que l'on concevra un niveau d'études préuniversitaires et professionnelles, que naîtra l'institut ou le cégep.

(À suivre)

Notes et références

- 1. Les insolences du Frère Untel, Préface d'André Laurendeau, Montréal, Les éditions de l'Homme, © 1960, 158 p.
- 2. Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Qué-
- 3. ANGERS, Pierre, L'enseignement et la société d'aujourd'hui, Montréal, Éditions Sainte-Marie, 1961, 46 p.